

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°8

**Chantier :** Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

**Date de réunion :** 9 nov. 2016

**Heure :** 14H00

**Participants :**

M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Luc MICHEL	ONEMA
M.	Benôit CALMETTES	Entreprise VCT
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée

**Excusés :**

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Jean-Marie BEVIERE	Mairie de Saint-Michel
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

**Diffusion :** aux participants  
+ excusés

**Auteur :** BIOTEC 13.050 / 14.11.16 / CD

Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 10 janvier prochain (semaine 2).

### 1. COMPTES-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

Le compte-rendu 7 est approuvé+ avec les observations suivantes :

- La mairie de St Michel émet des réserves sur la stabilité du talus rocheux supportant la route en rive droite à l'aval de l'ancien barrage et souhaite qu'un enrochement de

ped de berge soit réalisé au droit de l'ancien barrage filtrant aujourd'hui démonté. A cela, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre rappellent que le projet de restauration de la retenue ne prévoit pas de modification de la rive droite au droit de ce parement rocheux qui reste en l'état. Les enrochements mis en place au droit de l'ancien barrage filtrant et qui sont aujourd'hui démontés avaient pour but d'éviter le contournement de l'ouvrage et non de protéger le pied du rocher. Aujourd'hui aucun élément ne permet de justifier de la nécessité de réaliser une protection dans le cadre du présent projet.

- La mairie de St Michel émet des réserves sur la stabilité du talus rive gauche au droit du nouveau lit et sur la survenue de « coulées de boue » en aval. A cela, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre indiquent que si réserves il y a, celles-ci doivent être émises en fin de travaux, une fois les terrassement et aménagement achevés.

**Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.**

## 2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

### Travaux préparatoires :

- Les installations de chantier ont été mises en place sur la parcelle en prairie rive gauche en aval du barrage.
- La clôture des emprises de chantier a été renforcée pour éviter l'intrusion du public avec des clôtures grillagées et merlons de terre.
- Une rampe d'accès à la rivière a été créée au sein du mur rive gauche en aval du barrage. Cette rampe a été démontée pour l'hiver et la brèche dans le mur temporairement obstruée avec un empilement de blocs.
- Un passage busé a été mis en place sur le lit actuel de la rivière à la limite entre les tronçons 2 et 3 pour permettre la traversée des engins.
- Une rampe d'accès pour le ravitaillement des engins a été réalisé sur le talus riverain gauche (au droit du profil 3).

### Travaux forestiers et gestion des invasives :

- Les travaux de libération des emprises (abattage, broyage, dessouchage) ont été effectués sur l'emprise des terrassements. Pour mémoire les surfaces concernant la zone de remblai 3 rive gauche ne seront pas déboisées mais laissées en l'état.
- Le massif arbustif situé en rive droite en contrebas de la prairie a été abattu pour permettre le raccord du modelé des remblais prévus avec le terrain naturel. Aucun arbre remarquable du boisement classé n'a été abattu conformément aux précédentes directives.
- Les bois débardés ont été entreposés en attente d'évacuation par les propriétaires.
- Les foyers de renouée du japon ont été purgés, confinés aux sein d'un géotextile synthétique et enfouis sous le niveau de la nappe alluviale en arrière berge rive droite conformément aux précédentes directives.

### Travaux de démolition et génie civil :

- Le seuil a été dérasé à la cote projetée.

- Le pertuis 1 a été démolie en accord avec les fonderies de Sougland. La partie inférieure des maçonneries a été conservée pour constituer un contrefort au pertuis 2 dans l'attente des travaux de réfection prévus en 2017.
- L'ancien appui du seuil rive droite a été réduit au maximum en attente des décisions quant à son maintien ou sa suppression (voir §3).
- L'ancien canal d'amené à l'usine a été obstrué au moyen de murs en L conformément aux précédentes directives.
- La sortie busée de l'exutoire rive gauche a été remise en état conformément aux précédentes directives.
- L'allongement de l'exutoire rive gauche débouchant à l'angle de la digue n'a pas pu être réalisé en raison de l'instabilité des matériaux.

#### **Travaux de terrassement :**

- Les berges du nouveau lit sont en cours de terrassement au droit et en amont de l'ilot (voir §3).
- La mise en dépôt des remblais est en cours en rive droite (voir §3).

#### **Travaux de végétalisation :**

- Non débutés.

### **3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES**

#### **Procédures administratives et transmission de documents :**

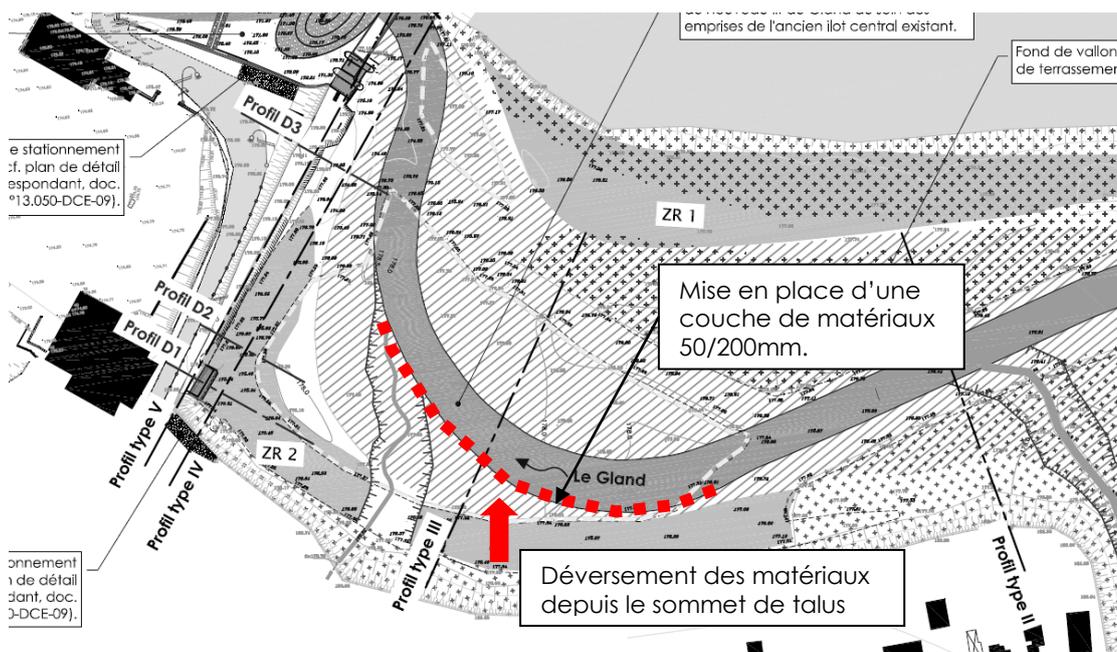
- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux :** l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Sougland sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre.
- **Suivi des volumes de terrassement :** le groupement transmettra au maître d'œuvre l'estimation des volumes de terrassement effectués chaque semaine pour suivi des quantités et éventuelle adaptation des modelés de terrassement. L'entreprise prévoit de réaliser un levé topo à l'issue de travaux de terrassement pour évaluer les volumes déplacés et contrôler les modelés réalisés.
- **Suivi des livraisons :** Le groupement transmettra au maitre d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois.
- **Suivi des situations de travaux :** Le groupement va présenter cette semaine une première demande d'acompte correspondant à une situation à fin octobre.
- **Demandes d'agrément :** le groupement doit transmettre rapidement au maitre d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa. La déclaration de sous-traitance de l'entreprise Marelle a été transmise au maître d'ouvrage.
- **Evacuation des déblais :** le groupement a transmis la convention passée avec le propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement. La convention indique un volume de 15 000 m3.
- **Intempéries :** une journée d'intempérie a été comptabilisée (le 24/10/16).

### Travaux de démolition et génie civil :

- **Rappel Appui du barrage rive droite** : en vue de la démolition des vestiges du barrage rive droite, le maître d'ouvrage a mandaté un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle riveraine (voir CRn°6).

### Travaux de terrassement :

- **Adaptation des profils de terrassement** : pour diminuer les contraintes hydrauliques dans la courbe rive gauche, il est demandé à l'entreprise de terrasser une risberme basse de 4 à 5 mètres de large sur l'emprise de l'ancien îlot. Celle-ci débutera à 40cm au-dessus de la cote projet du fond du lit et présentera une dénivelée d'environ 10cm. Le terrassement des pentes de berge projetées (~6H/1V), débutera ensuite à la base de cette risberme.
- **Correction de l'axe d'écoulement au droit du barrage** : le chenal d'écoulement de la rivière sera légèrement recentré au droit du barrage. Pour cela le profil en section du lit sera légèrement abaissé en rive gauche.
- **Renforcement de la berge gauche** : sur demande des services de l'ONEMA, une couche de matériaux 50/200mm sera mise en place en berge gauche en courbe externe sur un linéaire d'environ 120 mètres pour améliorer la tenue de la berge et limiter le glissement des remblais stockés sur le talus (en attente d'évacuation) pendant la saison hivernale. Cette couche aura une épaisseur d'environ 20cm, remontera sur environ 50cm par rapport au niveau d'eau actuel et suivra la pente de berge projet. Cette adaptation implique un volume supplémentaire de matériaux 50/200mm d'environ 40m<sup>3</sup>. Compte tenu des difficultés de transport sur le chantier, ces matériaux seront déversés depuis le sommet de talus via la rampe de chantier existante et répartis sur le linéaire par les pelles mécaniques situées en contrebas. En fin de terrassement, une dizaine de jalons en bois sera posé 1 mètre en retrait du pied de berge sur l'extérieur de la courbe de manière à évaluer le travail du cours d'eau à l'issue de la prochaine période de crue.



- **Protection provisoire des sorties de buses** : dans la mesure où le rétablissement définitif des deux exutoires d'eaux pluviales situés en rive gauche ne peut être réalisé cette

saison, une protection provisoire en enrochement sera mise en place en sortie de buses. En phase définitive, il est prévu le terrassement d'un chenal d'une longueur plus importante permettant de diminuer la pente actuelle et la mise en place d'un fond renforcé par des matériaux graveleux.

- **Rappel évacuation des matériaux :** les excédents de matériaux seront déposés temporairement en rive droite sur les terrains les moins exposés aux crues et écoulements. Les volumes seront évacués l'année prochaine en saison sèche.
- **Finalisation des terrassements avant arrêt de chantier :** à l'approche des conditions météo plus difficiles, il est rappelé que les priorités à exécuter impérativement avant le retrait des engins pour l'hiver sont :
  - La suppression de la piste de chantier rive droite, le retalutage de la berge et la mise en place de la couche de matériaux 50/200mm ;
  - Le terrassement des pentes de berge projet sur la rive gauche ;
  - La fermeture du dépôt provisoire en rive droite ;
  - La suppression du passage busé amont et des épis en aval ;
  - La mise en place du banc graveleux en aval rive gauche ;

#### **Travaux de végétalisation :**

- Dans un souci de lutte contre les espèces invasives, l'ensemble des surfaces terrassées sera ensemencé dès cette fin d'année. Une reprise des semis sur les surfaces retravaillées en saison sèche sera prévue l'année prochaine. Les plantations de ligneux seront également réalisées sur les emprises non impactées par les futures reprises de terrassement et pistes d'accès. L'entreprise prendra soin d'identifier ces emprises selon la procédure de ré-intervention prévue.

#### **4. PROGRAMME DES TRAVAUX**

- Poursuite des terrassements des berges du nouveau lit et mise en forme des remblais (semaines 45 et 46) ;
- Réalisation du banc graveleux aval (semaines 45 et 46) ;

**Bien entendu, durant ces semaines, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.**

#### **5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion de chantier (n°9) aura lieu sur site **le mercredi 16 novembre, à 14H00** (rendez-vous fixé sur le site même des travaux). La maîtrise d'œuvre y sera représentée par M. Jérôme Lindekens (Verdi).

**P/O LE MAITRE D'ŒUVRE**  
**BIOTEC Biologie appliquée/VERDI Ingénierie Picardie**  
 Cécile DAURIAT